



Nouvelle avancée en Irlande

Rubrique : actualités - Date : vendredi 10 avril 2009

A partir du 1er juillet 2009, les points de vente du commerce de détail ne pourront plus afficher de publicité pour les produits du tabac en Irlande, comme l'a confirmé Mme Mary Wallace, ministre-déléguée auprès du ministre de la santé et de l'enfance, à la mi-mars à Dublin.

Les dispositions légales sur la santé publique et le tabac de 2002 et de 2004 prévoient notamment :

* l'absence de toute mesure publicitaire pour les produits du tabac sur les points de vente * l'absence de tout produit du tabac à l'étalage sur les points de vente * le stockage des produits du tabac dans des casiers fermés * l'enregistrement des points de vente des produits du tabac

Source : Department of Health and Children, Statement by Minister Wallace, in relation to the implementation of the provisions of the Public Health Tobacco Acts 2002 & 2004, press release, 16 March 2009 Opens external link in current windowwww.dohc.ie

[Lire l'article sur le site at](#)